

Association de producteurs de Crevette Impériale des Marais Charentais

Les principaux éleveurs de crevettes impériales (*Marsupenaeus japonicus*) de la région Nouvelle-Aquitaine se sont regroupés au sein d'une association de producteurs dénommée **ACRIMA** « Association Crevette Impériale des Marais Charentais ». Ils se sont engagés dans une **démarche qualité** pour partager leur expérience et faire connaître aux consommateurs les crevettes impériales vivantes élevées dans les marais charentais.

En 2004, en collaboration avec le CREEA* et l'IRQUA, l'ACRIMA a rédigé un cahier des charges définissant les méthodes d'élevage et de conditionnement de la crevette impériale. Les membres de l'association bénéficient de la démarche qualité, signature d'une filière qui s'engage à mieux servir les consommateurs.

Points clés du cahier des charges :

L'élevage des crevettes se fait dans des bassins en terre (claires) à une **faible densité** (moins de 10 crevettes/m², 2 à 4 en moyenne). L'alimentation est en grande partie naturelle (proies vivantes présentes dans les bassins). Les crevettes doivent être vendues **vivantes** avec un poids moyen minimum de **20g**.

Le prix moyen départ établissement est d'environ **25 €ht/kg** en vente en gros, et autour de **30€/kg** en vente directe.

Les réalisations de l'association et la participation du CAPENA* :

- Nom déposé à l'INPI : « Crevettes Impériales vivantes des Marais Charentais »
- Création du cahier des charges
- 2004 : Réalisation et utilisation de matériel publicitaire (affiches, guide-recettes, pique-prix et étiquettes) élaboré spécialement pour la création de l'association ;
- En 2007, une démarche de certification « Bio » a débuté et une dizaine de producteurs ont fait les démarches de certification AB.
- Le CREEA a travaillé sur les techniques d'élevage, l'amélioration du conditionnement et le transport de ces animaux vivants, ainsi que sur le prégrossissement « précoce » dès fin mars en bacs chauffés et en bassin de terre sous serre.
- Depuis 2012 : Page Facebook « Crevettes et Salicornes des marais charentais », ainsi qu'un site internet « crevettesdesmarais.fr » ; Diverses actions de communications.
- 2022 : Nouveaux outils de communication ;
- **Valorisation de la filière Crevette impériale des Marais Charentais**
- Projets 2022-2024 : Développement technique, optimisation de la productivité, ...

Convention de partenariat entre CAPENA et ACRIMA :

- Accompagnement technique de la filière
- Pour toute information, contacter le CAPENA.

Bureau de l'ACRIMA

- **Présidente** : Nadia Quillet
- **Vice - Président** : Axel Osta Amigo
- **Trésorier** : Matthieu Gallard
- **Trésorier adjoint** : Arnaud Lefevre
- **Secrétaire** : Philippe Boyard
- **Secrétaire adjoint** : Sébastien Rossignol

Siège social ACRIMA : CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement Nouvelle Aquitaine)

Prise de Terdoux 17 480 LE CHATEAU D'OLERON
Tel : 05.46.47.49.52

Encadrement technique : Anne Lise Bouquet
Courriel : al.bouquet@cape-na.fr



*Depuis le 1^{er} janvier 2020, le CREEA a fusionné avec l'IMA (Institut des Milieux Aquatique basé à Bayonne, pour ne faire qu'une structure régionale : le CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement Nouvelle-Aquitaine).